

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

-

NOTE DE SYNTHESE

Rappel règlementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note synthétise donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2020 du budget principal de la commune.

Le Compte administratif 2020

Le compte administratif (CA) rend compte de la gestion de l'ordonnateur et constate les résultats comptables.

C'est un document de synthèse qui a la même architecture que le budget primitif (BP).

Par opposition au BP, le CA permet de rapprocher les prévisions (inscrites au BP) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les résultats du compte administratif doivent être identiques à ceux du compte de gestion du comptable public.

Préambule

L'année 2020, en lien direct avec la pandémie et la baisse de l'activité qui s'en est suivie, présente des spécificités impactant la lecture du compte administratif et faussant les comparaisons avec les années précédentes.

Les reports de prestations, interventions et travaux dûs à la réduction d'activité des prestataires, la diminution des charges et recettes liée à l'arrêt temporaire d'activités, ainsi que les dépenses spécifiques nécessaires à la gestion de crise sanitaire, ont exceptionnellement impacté le budget communal.

Malgré ce contexte, la Ville a toujours cherché à maintenir la continuité de ses services publics lorsque cela était possible et surtout a poursuivi ses efforts de gestion afin de conserver des marges de manœuvre destinées à la poursuite des investissements engagés depuis plusieurs années et au maintien de la qualité de fonctionnement des services publics.

Le taux d'épargne a continué de progresser au regard de recettes propres de la collectivité qui se sont maintenues à un niveau identique à celui de 2019. A ce titre, la prudence des inscriptions budgétaires au moment de la construction du budget primitif, dans un contexte de réforme de la fiscalité et d'incertitudes sur le plan économique, a permis de maîtriser les écarts par rapport au niveau des recettes encaissées.

Les résultats dégagés au titre de l'exercice clos, cumulés avec les résultats antérieurs reportés, seront affectés en totalité au budget supplémentaire, la ville ayant voté le budget primitif 2021 en décembre, donc sans la reprise des excédents des années antérieures et des restes à réaliser au 31 décembre 2020.

Pour l'année 2020, les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Mandats ou titres émis	56 364 416.79	62 371 275.71	6 006 858.92
Excédent de fonctionnement reporté		2 700 943.91	2 700 943.91
Total	56 364 416.79	65 072 219.62	8 707 802.83

Investissement	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Mandats ou titres émis	25 904 205.88	40 104 587.85	14 200 381.97
Solde d'exécution N -1	7 598 437.45		-7 598 437.45
Restes à réaliser	16 678 956.40	5 731 176.51	-10 947 779.89
Total	50 181 599.73	45 835 764.36	-4 345 835.37

Total cumulé	106 546 016.52	110 907 983.98	4 361 967.46
---------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement présentant un solde déficitaire de – 4 345 835.37 € (y compris restes à réaliser), **l'excédent de gestion de l'exercice 2020 s'élève à un montant de + 4 361 967.46 €**. Ce montant sera, comme pour les années précédentes, intégralement mobilisé pour financer les dépenses d'investissement supplémentaires de l'exercice en cours.

En section de fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses réelles atteint 92.15 % (95.95 % en 2019), et 101.35 % pour les recettes (101.78% en 2019) hors vente des terrains de la concession d'aménagement Paul Hochart à EIFFAGE, ce qui traduit une réelle maîtrise des coûts de gestion de la collectivité.

Il est à noter que le taux de réalisation des dépenses est légèrement en baisse du fait de la réduction d'activité consécutive à la crise sanitaire, mais que celui des recettes de la section de fonctionnement reste stable, notamment du fait de la poursuite de nos efforts de mobilisation des partenaires institutionnels.

En section d'Investissement, le taux de réalisation des dépenses réelles est en progression à 60.05 % (55.45% en 2019) et en recettes réelles de 53.93 % (26.56 % en 2019), hors restes à réaliser.

Le taux de réalisation des dépenses réelles s'explique par le phasage de différents projets d'investissement ainsi que le décalage des travaux sur l'année dû à la période de confinement impactant l'activité de l'ensemble des entreprises de travaux publics.

1. La section de Fonctionnement

1.1 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés (avec Rattachements)	Ecart Budget et Réalisé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 071 040.90	9 544 118.20	-2 526 922.70
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 284 096.09	19 780 309.69	-503 786.40
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	278 910.41	201 842.41	-77 068.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 685 658.08	9 620 510.12	-65 147.96
Total des dépenses de gestion courante		42 319 705.48	39 146 780.42	-3 172 925.06
66	CHARGES FINANCIERES	1 105 000.00	859 790.37	-245 209.63
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	282 884.12	269 974.01	-12 910.11
Total des dépenses réelles de fonctionnement		43 707 589.60	40 276 544.80	-3 431 044.80
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 649 315.77	0.00	-4 649 315.77
042	Op. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 313 472.06	16 087 871.99	+14 774 399.93
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 962 787.83	16 087 871.99	+10 125 084.16
TOTAL		49 670 377.43	56 364 416.79	+6 694 039.36

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent, en 2020, à 56 364 417 €, contre 43 159 724 € en 2019. L'écart s'explique principalement par les écritures comptables constatant la sortie de notre patrimoine des terrains revendus à Eiffage Aménagement dans le cadre de la concession Paul Hochart.

Les dépenses réelles se montent quant à elles à 40 276 545 €, contre 41 721 348 € en 2019.

- a) **chapitre 011 « Charges à caractère général »**, comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux frais de télécommunication, aux achats de prestations de services... (donc à l'ensemble des crédits dits « d'activités »), s'établit à 9 544 118 € soit une diminution de -15.12 % par rapport au réalisé 2019. Cette forte baisse de l'exécution des dépenses a été générée par le contexte de la crise sanitaire qui a conduit à l'arrêt de l'ensemble des activités des secteurs scolaire et périscolaire, culturel, sportif pendant plusieurs mois, crise qui a donc un impact important concernant l'exécution des marchés de prestations de service de la ville.

L'écart d'un montant de - 2 526 923 € entre la prévision et la réalisation s'établit principalement comme suit :

- Achats de prestations (nature 6042) : - 1 300 779 € : Cela concerne principalement les prestations d'accueil des Centres de loisirs (-355 394 €), les accueils pré et post scolaires (-250 419 €), les frais de restauration scolaire et les goûters (-283 833 €), les prestations de surveillance pour la restauration (-284 267 €) ainsi que les prestations pour les

spectacles à l'Auditorium (-40 915 €) et les prestations pour les prothèses dentaires (-22 528€), le Centre de soins n'ayant pas été autorisé à réaliser des prothèses dentaires quand son activité a repris.

- Fluides (nature 60611-60612-60613) : - 10 034 € : Ce résultat est lié au renforcement du suivi et du contrôle des consommations et au renouvellement progressif des équipements.
- Autres fournitures non stockées (nature 60628) : - 5 892 € : il s'agit principalement des dépenses liées à la pandémie (masques, gels, surblouses, gants, lingettes,...). L'achat des masques pour la population et pour les écoles, dont la dépense totale s'est élevée à 191 253 €, ont été financées partiellement par l'Etat à hauteur de 64 932 €.
- Autres matières et fournitures (nature 6068) : - 81 117 € : Les fournitures couvrent à la fois les besoins des services et l'entretien des équipements publics.
Par exemple :
 - Autres fournitures et consommables informatiques : -5 181 € ;
 - Fournitures papier secteur scolaire : -4 563 € ;
 - Fournitures diverses pour espaces verts : -5 061 € ;
 - Fournitures diverses bâtiments : - 32 007 € ;
 - Fournitures diverses manifestations : -2 352 €, etc.
- Entretien et réparations (natures 615221, 615231, 615232, 61551, 61558) : - 167 514 € : Un entretien annuel des équipements publics et un renouvellement régulier du matériel ont été mis en place depuis plusieurs années, mesures combinées à une recherche de baisse des coûts pour les prestations et interventions réalisées.
En 2020, un ralentissement de l'activité des prestataires a toutefois eu un effet supplémentaire sur la baisse des dépenses concernées.
Par exemple :
 - Entretien de bâtiments : - 41 707 € ;
 - Entretien de matériel (Parkings, jeux dans les écoles, vidéoprotection...) : -52 550 € ;
 - Elagage, nettoyage de la voirie... : - 28 193 € .
- Maintenance (nature 6156) : - 113 009 € :
La renégociation des contrats de maintenance des matériels et des bâtiments ainsi que l'effort porté sur le renouvellement du matériel ont permis de générer des économies dans différents secteurs.
Par exemple :
 - Contrat maintenance des bâtiments publics : -17 833 € ;
 - Contrats informatiques : - 26 424 € ;
 - Contrat de maintenance des photocopieurs : -22 867 € ;
 - Contrat de maintenance des horodateurs : - 6 800 € ;
 - Contrat de maintenance des défibrillateurs : -4 600 €.
- Etudes et recherches (nature 617) : - 51 658 € :
Il s'agit principalement de frais d'études qui ont été décalés dans le temps.
Par exemple :

- Frais d'étude sur la restauration : - 36 920 €, l'étude a été lancée pour un coût inférieur à la prévision ;
- Frais étude AMO rénovation énergétique : - 13 350 €.

- Frais divers (nature 6188) : - 107 472 € :
Il s'agit de prestations diverses renégociées ou annulées en raison d'arrêts temporaires d'activité dus à la pandémie.
Par exemple :
 - Prestations informatiques : - 8 165 € ;
 - Prestation capture d'animaux : - 5 131 € ;
 - Prestations sécurité Marché de Noël : - 17 100 € ;
 - Prestations Chronométrage Cavale : - 3 505 €.

- Frais d'honoraires (nature 6226) : - 19 950 € :
Il s'agit principalement :
 - des frais de géomètre : - 4 500 € ;
 - des frais divers consultations (contentieux, urbanisme) : -14 699 €.

- Fêtes et cérémonies (nature 6232) : - 82 225 € :
L'absence de réalisation est liée à l'annulation des manifestations (Cavale, Marché de Noël).

- Frais de télécommunications (nature 6262) : - 32 188 € :
Les diminutions constatées résultent d'un report de la mise en œuvre de certaines prestations en attendant le nouveau marché de téléphonie.

- Frais de nettoyage des locaux (nature 6283) : - 126 172 € :
La diminution concerne le coût de l'entretien d'une partie des bâtiments consécutive à leur fermeture due au confinement.

b) chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », comprenant principalement la rémunération des personnels titulaires et non titulaires et les charges afférentes, s'établit à 19 780 309.69€ €, avec un écart de 503 786.40 € entre la prévision (20 284 096.09 €) et le réalisé 2020 .

La masse salariale représente 49.11 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2020 (40 276 544.8 €), contre 55.11 % en 2014. Dans la continuité des exercices précédents, la Ville a poursuivi sa démarche de maîtrise des ressources de la collectivité, et par conséquent des charges de personnel tout en accompagnant une modernisation de ses services publics. Dans cet objectif, une évaluation permanente de l'organisation et du fonctionnement des services publics est systématiquement réalisée, et une attention particulière est portée à la politique de recrutement, à la maîtrise des heures supplémentaires, à la gestion des vacances temporaires de postes, à la mutualisation des compétences, ainsi qu'au reclassement des agents.

Tout en portant un souci constant à l'amélioration des conditions de travail des agents et à l'évolution de leurs parcours professionnels, ces dispositions sont nécessaires afin d'amortir les augmentations mécaniques de charges liées à l'évolution de la carrière des agents (GVT), à l'augmentation des taux de cotisation, etc.

- Nature 64111	Rémunérations titulaires :	- 151 047 € ;
- Nature 64118	Indemnités personnel titulaire :	+ 63 237 € ;
- Nature 64131	Rémunération non titulaire :	- 175 091 € ;
- Nature 6451	Cotisations URSSAF :	- 168 964 € ;
- Nature 6453	Cotisations retraites :	- 54 078 €.

L'écart entre les prévisions et le réalisé s'explique en 2020 par les ralentissements des recrutements induits par la crise sanitaire qu'il s'agisse des titulaires ou non titulaires, par des départs en retraite dont les remplacements avaient été prévus par anticipation, et par le versement de la prime COVID à hauteur de 126 000 €. Les écarts sur les cotisations sont en lien avec les écarts sur les rémunérations. Le montant de - 15 000 € sur la nature 6336 s'explique par le dispositif de solidarité du CNFPT envers les collectivités en les exonérant de cotisations en novembre et décembre 2020.

c) chapitre 014 « Atténuations de produits », correspond principalement à la contribution de la ville au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui s'établit à 177 932 €, contre 206 378 € en 2019, calculée à partir de critères tels que le potentiel financier agrégé, ou le revenu par habitant. Ce niveau de contribution a pu être maintenu à hauteur de 177 932 € malgré la volonté de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre de faire davantage contribuer les communes au financement du FPIC du territoire.

d) chapitre 65 « autres charges de gestion courante », s'établit à 9 620 510 €, soit une hausse de 1.62 % par rapport au réalisé 2019, dont le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), soit 7 183 115 € dont 435 496 € de charges rattachées, représentant 74.66 % des réalisations de ce chapitre.

Il est également constitué à hauteur de 12.71 % par les subventions annuelles de fonctionnement allouées aux associations pour 677 247 €, ainsi qu'au CCAS pour 177 965 € et à la Caisse des écoles à hauteur de 367 620 €.

e) chapitre 66 « charges financières », correspondant au remboursement annuel des intérêts de la dette, s'établit à 859 790 € soit une baisse de -5.10 % par rapport au réalisé 2019. Il présente, en outre, un écart de - 245 210 € entre la prévision et le réalisé 2020, l'encours de dette à taux variable étant optimisé et profitant tout au long de l'année des taux d'intérêt à court terme très bas, et à la répartition des indices sécurisée.

En 2020, les charges financières représentent 2.13% des dépenses réelles de fonctionnement contre 2.17% en 2019 et 3.07% en 2014, confirmant la démarche de désendettement progressif engagée par la municipalité malgré sa politique soutenue en matière d'investissement et l'engagement des concessions d'aménagement Cœur de Ville, Locarno, et Paul Hochart.

f) chapitre 67 « charges exceptionnelles », qui s'établit à 269 974 € en 2020, prend en compte le montant des indemnités versées aux titulaires de marchés publics pour compenser les coûts liés à la mise à l'arrêt ou le ralentissement de leur activité pendant la première période stricte de confinement.

En dépit du contexte de crise sanitaire ayant fortement impacté à la baisse les dépenses à caractère général, le taux de réalisation de 91 % des dépenses réelles de fonctionnement est un indicateur du dynamisme des services et de la bonne gestion des deniers publics consacrés aux politiques publiques. Il est également révélateur de la pérennité de l'activité d'une partie importante des services publics de la ville durant la crise sanitaire afin de maintenir un lien constant avec les L'Hayssiennes et les L'Haysiens.

1.2 Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés (avec Rattachements)	Ecart Budget et Réalisé
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	194 660.00	333 571.76	+138 911.76
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE VENTES DIVERSES	2 969 864.00	2 286 621.57	-683 242.43
73	IMPOTS ET TAXES	36 514 405.04	37 225 049.70	+710 644.66
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 884 274.55	7 226 031.78	+341 757.23
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	269 948.08	330 010.33	+60 062.25
Total des recettes de gestion courante		46 833 151.67	47 401 285.14	+568 133.47
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	123 451.76	14 787 124.06	+14 663 672.30
Total des recettes réelles de fonctionnement		46 956 603.43	62 188 409.20	+15 231 805.77
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 830.09	182 866.51	+170 036.42
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		12 830.09	182 866.51	+170 036.42
TOTAL		46 969 433.52	62 371 275.71	+15 401 842.19
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 700 943.91		

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 62 371 276 € contre 47 693 858 € en 2019. Toutefois, les recettes de gestion courante, hors produits exceptionnels, sont en légère hausse de +0.29%, soit +136 754 €.

a) **chapitre 013 « Atténuations de charges »** de personnel, comprenant les remboursements sur rémunération du personnel, les remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance s'établit à 333 572 euros. La Direction des Ressources Humaines relance régulièrement les organismes qui remboursent la collectivité (assureur, CPAM) avec des différés.

En 2020, le rattrapage des années antérieures s'élève à 119 786 €.

b) **chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses »**, comprenant notamment les produits de cantine, des rétributions par les assurés sociaux du Centre de santé, des horodateurs, des droits d'entrée divers ou de voirie, des concessions, s'établit à 2 286 621 euros.

Il est à souligner que la diminution de -14.94 % par rapport au réalisé 2019 est liée essentiellement à l'arrêt de l'activité des services destinés aux usagers dans le cadre du confinement mis en place suite à la pandémie.

Les principales recettes du mois de décembre qui n'ont pas fait l'objet de rattachement concernent :

- Secteur scolaire et périscolaire : 103 937 € ;
- Recouvrements CMS : 51 698 € ;
- Recouvrements Crèche familiale : 5 741 € contre 11 487 € en décembre 2019;
- Recouvrement Multi accueil : 2 759 € contre 7 200 € en décembre 2019.

c) chapitre 73 « Impôts et taxes », comprenant notamment les contributions directes et les droits de mutation, s'établit à 37 225 050 €.

L'écart de + 710 645 € entre le prévisionnel et le réalisé 2020 s'établit principalement comme suit. Il est principalement issu d'une gestion prudente de la prévision de recettes liées aux dotations (FSRIF) et des droits de mutation, que d'une réelle évolution des recettes fiscales.

- Contributions directes : - 30 343 €.
- Contributions directes Rôles supplémentaires : + 76 056 € ;

La ville enregistre une seconde baisse du montant des contributions directes déjà diminué entre le montant définitif 2019 et le montant prévisionnel inscrit sur l'état fiscal transmis en avril 2020, en raison de l'augmentation du nombre de foyers fiscaux exonérés (+39) et de la baisse du nombre de foyers fiscaux imposés (-152).

Le montant des rôles supplémentaires variant d'une année sur l'autre, la prévision budgétaire est toujours prudente, ce qui permet d'anticiper la constitution d'un écart positif mobilisable pour la section d'investissement dans le cadre du budget supplémentaire.

- Taxes additionnelles aux droits de mutation : + 134 676 €.

Concernant le produit des droits de mutation, il résulte également d'une prévision prudente au budget primitif qui s'explique par les difficultés à prévoir les fluctuations aléatoires du marché de l'immobilier, incertitude renforcée en 2020 par la pandémie.

Il est à noter que la ville a perçu comme en 2019 un versement du Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France pour un montant de 560 854 euros. La Ville est restée éligible à ce reversement en se situant au rang 172 sur 186. Toutefois, la Ville étant à un rang proche de la sortie du dispositif, la prévision budgétaire s'était voulue prudentielle.

Enfin, la Ville a bénéficié d'une dotation de solidarité communautaire de la Métropole du Grand Paris d'un montant de 110 513 €, non prévue au budget, afin de faire face aux dépenses supplémentaires générées par la crise sanitaire.

d) chapitre 74 « Dotations, subventions et participations », comprenant notamment les subventions CAF, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), s'établit à 7 226 032 €, soit une diminution de **-4.31%** par rapport au réalisé 2019.

La Dotation de solidarité urbaine (DSU) soit 447 256 € est en hausse de +7.02 %, soit + 29 351 euros, suite aux modifications apportées par la loi de finances de 2017 qui a notamment augmenté globalement l'enveloppe au niveau national sachant que la progression de la DSU est désormais répartie sur toutes les communes éligibles. La Ville se situe au rang 588 sur 693 éligibles de plus de 10 000 habitants.

Cependant, malgré cette hausse du réalisé du chapitre, la Ville a enregistré une baisse de la Dotation Forfaitaire, baisse constatée pour la 6^{ème} année consécutive et qui consacre le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales et notamment du bloc communal.

Un écart de + 341 757 € s'observe entre la prévision et le réalisé 2020, les structures bien que fermées temporairement ont enregistré une hausse de leurs recettes au regard du soutien de la CAF.

Ce delta positif concerne principalement des recettes, telles que :

- Participation de la CAF pour le CEJ: + 52 626 € ;
- Participation de la CAF pour la petite Enfance : +48 589 € ;
- Participation de la CAF pour les accueils des Centres de Loisirs : +61 977 € ;

- Participations de la CAF et de la CPAM sous le format « Aides COVID » pour :
 - le secteur de l'Enfance : +75 042 € ;
 - Le Centre de Santé : +21 272 €.

Il est toutefois à craindre un réajustement des aides notamment de la CAF en fonction du taux réel d'activité et du taux de réalisation des objectifs fixés.

e) chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », comprenant notamment les revenus des immeubles, les redevances fermières..., s'élève à 330 010 €, dont :

- Le remboursement par le budget annexe restauration et portage à domicile des dépenses qui sont payées sur le budget principal comme la location des camions, les fluides : + 62 441 €.

f) chapitre 77 « Produits exceptionnels », s'établit à 14 787 124 €, il comprennent notamment :

- les produits exceptionnels (avoirs) : 36 210 € ;
- les indemnités de sinistres dont le remboursement du coût du sinistre sur les courts des Tennis couverts : 60 954 € ;
- un remboursement de taxes foncières suite à la vente des terrains à EIFFAGE : 14 498 € ;
- la constatation de la recette réelle pour la vente des terrains à EIFFAGE : 14 598 049 € en Hors Taxes.

2. La section d'Investissement

Dans le cadre de l'affectation des résultats en M 14, les restes à réaliser sont à prendre en compte au même titre que le résultat de la section de Fonctionnement et que le solde d'exécution de la section d'Investissement.

Concernant les restes à réaliser, il s'agit des dépenses qui ont été engagées (marché conclu...) mais non mandatées au 31 décembre, et des recettes qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et corriger le résultat de la section.

En 2020, le montant total des restes à réaliser est de 16 678 956.40 € en dépenses et de 5 731 176.51 € en recettes soit un solde négatif de 10 947 779.89 €, qui s'explique principalement par le report des crédits issus de la cession des terrains Paul Hochart à Eiffage Aménagement dédiés au financement des participations pour la construction des futurs équipements publics (groupe scolaire et équipement sportif) du secteur Lallier Gare et Paul Hochart (11 M€).

2.1 Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap.	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés	Ecart Budget et Réalisé
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	1 472 101.52	484 436.07	-987 665.45
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 063 766.36	16 449 597.44	-2 614 168.92
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 850 430.57	2 669 615.80	-3 180 814.77
Total des dépenses d'équipement		26 386 298.45	19 603 649.31	-6 782 649.14
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 022 140.00	3 022 134.14	-5.86
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 000 000.00	2 840 000.00	-10 160 000.00
Total des dépenses financières		16 022 140.00	5 862 134.14	-10 160 005.86
Total des dépenses réelles d'investissement		42 408 438.45	25 465 783.45	16 942 655.00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 830.09	182 866.51	+170 036.42
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	260 170.85	255 555.92	-4 614.93
Total des dépenses d'ordre d'investissement		273 000.94	438 422.43	+165 421.49
TOTAL		42 681 439.39	25 904 205.88	-16 777 233.51
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	7 598 437.45		

Les dépenses totales d'investissement s'établissent en 2020 à 25 904 206 € au lieu de 22 845 650 € en 2019, soit une augmentation de + 13.39 %. Elles comprennent 3 022 134 € de remboursement de capital de la dette.

La hausse est due :

- d'une part, au rachat des terrains du secteur Paul Hochart auprès de la SADEV qui ont fait l'objet en 2020 de réinscription budgétaire en Hors Taxes ;
- d'autre part, à une réalisation supérieure des dépenses d'investissements consacrées à l'amélioration des conditions de travail des services, aux travaux du guichet unique, aux travaux de requalification des abords des écoles, ainsi que les divers travaux au sein des équipements publics.

En excluant ces écritures de rachat des actifs fonciers à la SADEV 94, les dépenses réelles de la section augmentent de 23.58%. L'effort porté depuis plusieurs années sur les chapitres 20 et 21 permet de générer des économies substantielles en fonctionnement (coûts de maintenance et entretien) et participe à la consolidation de l'autofinancement.

Ces dépenses sont en grande partie financées par des ressources propres.

a) chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », correspond aux frais d'études, audits et acquisitions de logiciels, et s'établit à 484 436 € soit une augmentation de 31.16 % par rapport au réalisé 2019, et un écart de – 987 665 € entre la prévision et le réalisé 2020.

L'écart entre la prévision et la réalisation s'explique par le report sur 2021 des prestations suivantes :

- des études de maîtrise d'œuvre (étude sur la circulation et le stationnement, étude urbaine sur le quartier de la Vallée aux Renards, séquence 4 pour la promenade de la Vanne,...) portant sur l'aménagement de l'espace public pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle en matière de rénovation et de requalification du cadre de vie (abords des équipements publics, squares,...). Cette prestation est en cours de réalisation et fait l'objet d'un phasage dans le temps bien que son financement ait été anticipé ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation thermique des bâtiments de la ville (- 33 240 €) qui a été décalée à 2021 du fait de la crise sanitaire ;
- les levées topographiques pour la maternelle des Blondeaux (- 14 033 €) ;
- la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la chaufferie des Blondeaux (- 11 760 €), reportée en 2021 pour réalisation des travaux à l'été 2021 ;
- l'acquisition des licences et la formation pour le renouvellement du SIRH (- 127 378 €). Ce projet a été réalisé au premier semestre 2021 ;
- l'acquisition des licences pour le suivi du patrimoine (- 16 522 €), le tiers de télétransmission des actes, du budget... (- 12 000 €), la modernisation du logiciel de gestion des actes médicaux pour le CMS (- 3 600 €).

b) chapitre 21 « Immobilisations corporelles », correspond notamment à l'acquisition de matériels (522 793 €), mobiliers (61 094 €), installations et aménagements divers (1 573 087 €), véhicules (22 974 €), terrains (14 264 519 €) et s'établit à 16 449 597 €, soit une augmentation de + 6.43 % par rapport au réalisé 2019, et un écart de – 2 614 169 € entre la prévision et le réalisé 2020.

L'écart entre la prévision et la réalisation correspond essentiellement aux reports sur 2021 de crédits des acquisitions ou aménagements suivants :

- Aménagement de la promenade de la Vanne : - 394 000 € dont les études techniques sont en cours ;
- Aménagement Parc de la Bièvre : - 368 000 €* ;
- Travaux de voirie parc de la Bièvre : - 202 000 €* ;
(*Le calendrier effectif des travaux reste tributaire des études de réouverture de la Bièvre diligentées par la Métropole du Grand Paris)
- Acquisition d'un camion pour le service logistique : - 43 791 €, livré en 2021 ;
- Acquisition d'un véhicule Pulse pour les parcs et jardins : - 26 568 €, livré en 2021 ;
- Acquisition d'une saleuse : - 19 374 € ;
- Acquisition de sujets décoratifs pour les manifestations: - 20 401 € ;
- Acquisition de columbarium : - 15 000 €.

c) chapitre 23 « Immobilisations en cours », correspond principalement aux dépenses de travaux et s'établit à 2 669 615 € en 2020, avec un écart de – 3 180 815 € entre la prévision et le réalisé 2020.

Les principales opérations réalisées en 2020 concernent :

- Travaux dans les divers groupes scolaires
 - Ecole des Garennes : 166 665 € dont 126 514.87 € (Installation nouvelle chaufferie) ;
 - Ecole des Blondeaux : 143 215 € dont 36 497 € (Réfection des sanitaires), 40 660 € (Travaux sanitaires cours d'école), 44 315 € (Réaménagement des vestiaires du personnel) ;
 - Ecole maternelle Vallée aux Renards : 83 393 € dont 32 578 € (Pose de brise-soleil), 31 683 € (Pose de ventilation) ;
 - CLSH Simone Veil : 153 646 € dont 44 032 € (Pose d'un ascenseur), 28 870 € (Remplacement des chéneaux), 16 021 € (Remplacement blocs sanitaires) ;
 - ...
- Travaux dans divers équipements sportifs
 - Tennis couverts : 299 269 € dont 56 812 € (Réfection des locaux du RDC), 31 152 € (Modification éclairage), 49 775 € (Réaménagement sanitaires et vestiaires), 25 758 € (Remplacement portes-fenêtres, création baie vitrée), 24 840 € (Travaux peinture et sols), 22 455 € (Travaux création PMR) ;
 - Stade L'Haÿette : 90 628 € (Travaux d'étanchéité de la toiture des tribunes) 29 563 € (Réfection des maçonneries), 17 087 € (Traitement poteaux et mur d'escalier)
 - Tennis Chalais : 40 102 € (Rénovation d'un court de tennis) ;
 - Tir à l'Arc : 28 586 € (Réfection de la toiture) ;

- Autres
 - Aménagement du Guichet Unique : 844 655 € ;
 - Parc du Moulin de la Bièvre : 82 087 € (Pose de clôture) ;
 - Auditorium : 30 240 € (Remplacement de l'ascenseur pour PMR) ;
 - Club sénior : 15 430 € (Travaux de climatisation).

L'écart d'un montant de - 3 180 815 € entre la prévision et la réalisation s'établit principalement comme suit :

- Réalisation d'un CLSH aux Blondeaux : - 1 750 000 €, en préfinancement dans l'attente de la réalisation des études de maîtrise d'œuvre engagées en 2021 ;
- Travaux de réfection des façades de l'Auditorium : -167 000 € (dans l'attente d'une étude d'accessibilité) ;
- Travaux de voirie au CTM : - 129 000€.

d) chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », correspond au montant annuel du capital de la dette remboursé. Il s'établit à 3 022 134 €, soit une baisse de - 6.90 % par rapport au réalisé 2019. Après avoir connu un pic en 2019 du fait de la structure des emprunts contractés avant 2014, le remboursement du capital diminue en 2020, en valeur de 224 074 euros, par rapport à l'année 2019. Il est constaté un écart de - 5.86 € entre la prévision et le réalisé 2020.

Pour rappel, la capacité de désendettement de la ville s'établit à 5,2 ans en 2020, contre 7,2 ans en 2019 et 14,0 ans en 2014.

La structure de la dette au 31 décembre 2020 est la suivante :

- 76 % de l'encours de dette repose sur du taux fixe ou assimilé (28 753 K€) pour 24 % de taux variable (9 231 K€) ;
- Le portefeuille est réparti entre des banques publiques (36 %) et des banques privées (64 %). Le principal partenaire est la SFIL (34 %), viennent ensuite la Caisse d'Epargne (24 %), le Crédit agricole (15 %), le Crédit foncier (12 %), la Société générale (7 %), le Crédit mutuel (5 %), la CDC (2 %) ;
- Le taux moyen de la dette s'élève au 31 décembre 2020 à 2,15 %.

e) chapitre 27 « Autres immobilisations financières », correspond aux participations financières versées à l'aménageur Citallios au titre des deux concessions d'aménagement Cœur de Ville (1 000 000 €) et Locarno (1 000 000 €). Il s'agit également de la participation versée à EIFFAGE (840 000 €) pour la concession Paul Hochart concernant la construction d'équipements publics (Groupe scolaire, gymnase, parking souterrain).

Conformément à l'engagement de la majorité municipale, l'ensemble de ces participations est financé sur fonds propres, à l'instar des années précédentes, sans recours à la dette et sans augmentation du taux d'imposition.

f) chapitre 040 et chapitre 041 « Opérations d'ordre entre sections et Opérations patrimoniales », correspondent principalement à des opérations relatives aux écritures

comptables de cession de biens (170 036 €) et aux intégrations des frais d'études et d'insertion des opérations suivies de réalisation (255 556 €).

2.2 Les recettes

Les recettes d'Investissement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap.	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés	Ecart Budget et Réalisé
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	432 127.50	237 776.60	-194 350.90
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	5 400 000.00	0.00	-5 400 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 109 659.30	17 109 659.30	0.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000.00	24 256.05	-15 743.95
Total des recettes d'équipement		22 981 786.80	17 371 691.95	-5 610 094.85
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 477 081.94	6 389 467.99	-87 613.95
dont 1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	5 288 833.94	5 288 833.94	0.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	14 598 049.42		-14 598 049.42
Total des recettes financières		21 075 131.36	6 389 467.99	-14 685 663.37
Total des recettes réelles d'investissement		44 056 918.16	23 761 159.94	-20 295 758.22
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 649 315.77		-4 649 315.77
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 313 472.06	16 087 871.99	+14 774 399.93
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	260 170.85	255 555.92	-4 614.93
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 222 958.68	16 343 427.91	+10 120 469.23
TOTAL		50 279 876.84	40 104 587.85	-10 175 288.99
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1			

Les recettes totales d'investissement s'établissent en 2020 à 40 104 588 € au lieu de 8 957 647 € en 2019, soit une augmentation de + 347.71 %, hors restes à réaliser. Cette augmentation est liée à des réajustements comptables à la demande des Services Fiscaux pour la constatation de l'opération de rachat et de revente des terrains en Hors Taxes.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées principalement de recettes d'équipements (emprunt, subventions) à hauteur de 262 032€ et de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 5 288 834 €, hors produit des cessions.

a) chapitre 13 « Subventions d'investissement », correspond principalement aux subventions perçues par la Ville, et s'établit à 237 777 €.

L'écart d'un montant de – 194 351 € entre la prévision et la réalisation s'établit principalement comme suit :

- Report de la subvention du Fonds d'Investissement Métropolitain : - 242 615 € ;
- Report des subventions du SIPPAREC pour l'achat de véhicules électriques : - 17 013 €.

b) chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », correspond aux emprunts nécessaires à la couverture des dépenses d'équipement.

En 2020, grâce à la bonne gestion de sa trésorerie, la ville n'a pas mobilisé les montants annuels habituels d'emprunt inscrits, qui se décomposaient cette année-là comme suit :

- un montant d'emprunt de 2 700 000 € contracté sur un taux fixe de 0,85% sur 20 ans, issu des reports de 2019, et qui a été mobilisé en début d'année 2021 ;
- un montant d'emprunt également de 2 700 000 € contracté sur un taux fixe de 0,46% sur 20 ans issu des reports de 2020, et qui sera mobilisé en début d'année 2022.

c) chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », correspond au versement de la Taxe d'Aménagement, du FCTVA, et s'établit à 1 100 634 € (hors excédent reporté en investissement) soit une baisse de – 15.35 % par rapport au réalisé 2019, et un écart de + 87 614 € entre la prévision et le réalisé 2020.

L'écart de + 87 614 € s'explique principalement par une réalisation inférieure sur la perception de produit de taxe d'aménagement.

d) chapitre 024 « Produits des cessions », correspond à la vente de terrains ou de biens matériels. Ce chapitre ne donne pas lieu à réalisation.

e) chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » correspond à la dotation aux amortissements (montant équivalent en section de fonctionnement, soit 1 265 582 €) ainsi qu'aux écritures comptables constatant la vente des terrains à EIFFAGE Aménagement soit 14 768 086 € et les plus values de cession (7 657 €) issues de la vente de matériel, véhicules mis à la réforme.

f) chapitre 041 « Opérations patrimoniales » correspond aux intégrations des frais d'études et d'insertion des opérations suivies de réalisation (255 556 €).

Conclusion

Malgré le contexte particulier de l'année 2020, marqué par l'impact de la crise sanitaire, la collectivité a poursuivi ses efforts de gestion afin de garantir la continuité de sa politique d'investissement en minimisant le recours à l'emprunt et sans hausse de la fiscalité.

C'est ainsi que la capacité de désendettement de la Ville s'établit à 5,2 ans en 2020, contre 7,2 ans en 2019 et 14,0 ans en 2014 alors même que la municipalité met en œuvre de grands projets de requalification urbaine, d'amélioration du cadre de vie et de rénovation bâtementaire.

Toutefois, du fait de la pandémie, l'année 2020 ne pourra pas servir d'année de référence en terme de projection de la trajectoire financière, du fait des reports de prestations, interventions et travaux dûs à la réduction d'activité des prestataires, de la diminution des charges et recettes liée à l'arrêt temporaire d'activités, ainsi que des dépenses sprécifiques nécessaires à la gestion de crise.

Entre crise sanitaire, répercussions sur le dynamisme du tissu économique, et réformes de la fiscalité, la Ville doit poursuivre ses efforts de gestion entamés depuis 2014, consolider ses ratios financiers, et dégager des marges de manœuvre nécessaires à la modernisation de ses services publics et à l'autofinancement de ces projets en matière de rénovation du patrimoine et de renouvellement urbain. Et ce d'autant plus du fait de la baisse de la Dotation Forfaitaire pour la 6ème année consécutive qui consacre le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales et notamment du bloc communal.

Les résultats du Compte administratif étant identiques à ceux du Compte de Gestion établi par la Trésorière de Cachan, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le Compte administratif 2020.